



Castillon-la-Bataille

Mairie

Conseil Municipal de Castillon-la-Bataille

Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 31 août 2020

L'an deux mil vingt, le trente et un août à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Castillon-la-Bataille dûment convoqué le 26 août 2020 s'est réuni en session ordinaire, au centre culturel, sous la présidence de Monsieur Jacques BREILLAT, Maire.

Etaient présents : MM. Jacques BREILLAT, Jean-Claude DUCOUSSO, Philippe BRIMALDI, Fernand ESCALIER, Hicham TARZA, Patrick TRACHET, Pierre MEUNIER, Gérard FERAUDET, Jean-Luc BELLEINGUER. Mmes Josiane ROCHE, Christine JOUANNO, Sylvie LAFAGE, Josette DANIEL, Joanna BERTIN, Saliha EL AMRANI, Valérie LEVERNIER, Nicole CAMPANER, Séverine DECROCK, Patricia COURANJOU.

Etaient absents excusés : Mme Florence JOST donne procuration à Mme Sylvie LAFAGE, M. Jean-François LAMOTHE donne procuration à M. Jean-Claude DUCOUSSO, M. Jean-Pierre DORIAN donne procuration à Mme Josiane ROCHE. M. Quentin CHIQUET FERCHAUD.

Le scrutin a eu lieu, M. Fernand ESCALIER été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

La séance est ouverte à 19h30

Après avoir procédé à l'appel nominal des membres du conseil, il est constaté que la condition de quorum est remplie.

M le Maire propose de valider le procès-verbal de la séance du 30 juin 2020 et du 10 juillet 2020. Les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

M Jean-Luc BELLEINGUER demande si la Communauté de Communes de Castillon Pujols a fait un retour suite à la volonté exprimée lors d'un précédent Conseil Municipal d'adopter une motion en faveur du monde viticole. M le Maire indique que le Conseil Communautaire s'est réuni une première fois pour prononcer son installation sans autre ordre du jour, et qu'il tiendra le Conseil Municipal informé.

Décisions

-D20-06-14 Demande de subvention au titre fonds départemental d'aide à l'équipement communal pour le financement de travaux divers (FDAEC)

PV CM 31/08/2020 V1

Mairie de Castillon-la-Bataille

25 place Turenne 33350 Castillon-la-Bataille * téléphone 05 57 40 00 06 * fax 05 57 40 33 06 * mairie@castillonlabataille.fr

-D-20-07-15 Demande de subvention au Conseil Départemental pour le financement travaux divers à l'école au titre de l'aide à l'enseignement du 1^{er} degré

Mme Christine JOUANNO indique que ces travaux concernent notamment le remplacement de la porte principale de l'école maternelle. Elle précise que le modèle de porte a été choisi en concertation avec les enseignants.

-D-20-07-16 Demande de subvention au Conseil Départemental pour le financement de la rénovation du complexe sportif « tribune du stade Mirambeau » au titre de l'aide aux équipements sportifs

M Jean Claude DUCOUSSO indique que ces travaux concernent notamment la réfection de la tribune du stade Mirambeau, et qu'ils sont rendus nécessaires suite à la promotion du club de rugby en Fédérale 3.

-D-20-07-17 Demande de subvention au titre de l'aide départementale pour le financement des travaux de réaménagement du quai Pelletan

M le Maire indique que ces travaux consistent en la réfection de la voirie des quais de la Porte de Fer jusqu'à l'intersection avec la rue Rouget de l'Isle, et qu'elle procède d'une concertation avec les riverains qui ont amendé le projet. Il précise que ce programme de travaux s'inclut dans le Contrat de Ville d'Equilibre conclu entre la ville et le Département de la Gironde et dans le cadre de la revitalisation de la Commune. Il ajoute que les travaux se dérouleront au mois d'octobre et que la totalité des quais sera alors réaménagée.

-D-20-07-18 Demande de subvention au Conseil Départemental pour le financement de l'informatisation de l'école élémentaire 2020 au titre de l'aide à l'enseignement du 1^{er} degré

Mme Christine JOUANNO indique que ces travaux concernent la poursuite de l'équipement informatique des écoles. Elle ajoute que la ville a également candidaté au « Label Ecole Numérique » lancé par l'Etat.

-D-20-08-19 Demande de subvention pour le financement de l'aménagement d'une plage de baignade

M le Maire indique que l'aménagement de la plage représente une dépense soumise au financement d'un montant de 67600€ hors taxe. Il précise que la fréquentation du plan d'eau a considérablement augmenté cette année pour s'établir à environ 2000 baigneurs. Il ajoute qu'une présentation détaillée sera proposée au Conseil Municipal.

M Jean-Luc BELLEINGUER indique qu'il est satisfait que la commune sollicite des fonds européens. Mme Patricia COURANJOU signale qu'elle souhaite obtenir des renseignements écrits sur le financement de l'opération.

-D-20-07-20 Attribution du marché public à procédure adaptée à bons de commandes pour la fourniture et pose de matériel d'éclairage

M Fernand ESCALIER précise qu'il s'agit d'un marché à bons de commande d'une durée de deux ans, pour la fourniture et pose de matériel d'éclairage public. Il signale que la consultation a permis d'obtenir des prix très intéressants.

M le Maire souhaite qu'une démarche de suivi et de programmation des travaux d'éclairage public soit réalisée et que cette démarche permette un suivi et une programmation par quartier.

DELIBERATIONS

OBJET : N° L20-08/01-38/EC DESIGNATION D'UN COORDONNATEUR POUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION EN 2021

Monsieur le Maire annonce que du 21 janvier au 20 février 2021, il va être procédé au recensement de la population castillonnaise à l'initiative de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (Insee).

Il signale que ce recensement est d'une importance capitale car il conditionne le niveau des recettes que la commune perçoit de l'Etat.

Il précise que le coordonnateur est l'interlocuteur de l'Insee et des agents recenseurs et qu'il est notamment chargé :

- de mettre en place l'organisation du recensement
- de mettre en place la logistique adéquate
- d'organiser la campagne locale de communication
- d'assurer la formation de l'équipe communale ainsi que l'encadrement et le suivi des agents recenseurs

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, décide à l'unanimité :

- De nommer Madame Sylvie VIGIER coordonnatrice d'enquête pour le recensement de la population 2021

OBJET : N° L20-08/02-39/RH CREATION DE CINQ POSTES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DU PARCOURS EMPLOI COMPETENCES

Monsieur le Maire propose de créer cinq emplois dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu de 4 postes : Agent d'entretien
- Durée du contrat : 12 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 35 heures
- Rémunération : SMIC

- Contenu de 1 poste : Agent d'entretien
- Durée du contrat : 12 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 20 heures
- Rémunération : SMIC

Mme Patricia COURANJOU demande si ces recrutements s'accompagnent d'actions de formation, de la mise en place d'un tutorat ou d'une Validation des Acquis de l'Expérience.

M le Maire précise que les recrutements réalisés dans le cadre du parcours emploi compétences font l'objet d'un encadrement strict en matière de formation que la ville respecte. Il rappelle que certains agents anciennement recrutés par la ville en contrats aidés ont intégrés les effectifs communaux par la suite et que d'autres ont été recrutés par différentes structures. Il signale qu'il ne dispose pas de statistiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de créer 4 postes dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- **Contenu de 4 postes : Agent d'entretien**
- **Durée du contrat : 12 mois**
- **Durée hebdomadaire de travail : 35 heures**
- **Rémunération : SMIC**

- **Contenu de 1 poste : Agent d'entretien**
- **Durée du contrat : 12 mois**
- **Durée hebdomadaire de travail : 20 heures**
- **Rémunération : SMIC**

- AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ces recrutements et à signer la convention avec Pôle Emploi ou le Département et le contrat de travail à durée déterminée avec les personnes qui seront recrutées.

OBJET : N° L20-08/03-40/RH CONDITIONS D'ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE SPECIALE MENSUELLE DES AGENTS DE POLICE MUNICIPALE

M le Maire propose de faire évoluer le régime indemnitaire des agents de police municipale dans le cadre d'une discussion sur l'organisation du service et dans le cadre de la redéfinition de la mission des agents de ce service.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'instituer à compter du 1er septembre une indemnité spéciale mensuelle de fonction pour les agents relevant du grade : agent de police municipale.**
- **D'instituer l'indemnité au bénéfice des agents titulaires et stagiaires relevant des grades concernés.**
- **Le montant individuel est fixé par l'arrêté de l'autorité territoriale dans les limites suivantes : pour les grades du cadre d'emplois des agents de police municipale : indemnité égale au maximum à 20% du traitement mensuel brut soumis à retenue pour pension (hors SFT et indemnité de résidence).**
- **Les dépenses correspondantes seront imputées au budget sur les crédits correspondants.**

OBJET : N° L20-08/04-41/RH CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR MENER A BIEN UN PROJET D'AMENAGEMENT D'UNE LUDO-MEDIATHEQUE

M le Maire rappelle que la commune souhaite réaliser le projet d'aménagement d'une Ludo-médiathèque. Il précise que l'emploi non permanent de chef de projet est réalisé à charges constantes car les agents font déjà partie des effectifs municipaux sous d'autres statuts.

M Jean-Luc BELLEINGUER demande si ces agents seront remplacés sur leurs missions habituelles. M le Maire indique que les agents continueront de réaliser leurs tâches.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

La création au tableau des effectifs d'un emploi non permanent de catégorie A pour mener à bien un projet identifié à temps complet ; pour une durée hebdomadaire d'emploi de 35 heures.

**L'imputation des dépenses correspondantes sur les crédits est prévue au budget.
Les dispositions de la présente délibération prendront effet à compter du 1^{er} octobre 2020.**

OBJET : N° L20-08/05-42/RH CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR MENER A BIEN UN PROJET D'AMENAGEMENT D'UNE MAISON DES ASSOCIATIONS (ART. 3 1, II° DE LA LOI N°84-53 DU 26 JANVIER 1984 MODIFIEE)

M le Maire rappelle que la commune souhaite réaliser le projet d'aménagement d'une Maison des Associations. Il propose de créer un emploi non permanent pour mener à bien le projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

La création au tableau des effectifs d'un emploi non permanent de catégorie B pour mener à bien un projet identifié à temps complet ; pour une durée hebdomadaire d'emploi de 35 heures.

L'imputation des dépenses correspondantes sur les crédits est prévue au budget.

Les dispositions de la présente délibération prendront effet à compter du 1^{er} octobre 2020.

OBJET : N° L20-08/06-43/RH DELIBERATION AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS DE REMPLACEMENT (DELIBERATION DE PRINCIPE - ARTICLE 3-1 DE LA LOI N°84-53 DU 26 JANVIER 1984)

M le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à recruter des agents contractuels de remplacement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- **D'autoriser Monsieur le Maire pour la durée de son mandat à recruter en tant que de besoin des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires et agents contractuels momentanément indisponibles ;**
- **De charger Monsieur le Maire de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions à exercer et les profils requis ;**
- **De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.**

OBJET : N° L20-08/07-44/FI SUBVENTIONS A DEUX ASSOCIATIONS

M Jean Claude DUCOUSSO indique que le projet de délibération prévoit d'attribuer les subventions suivantes :

- Le GHRESAC pour la poursuite de la réalisation de recherches historiques sur Castillon la Bataille : 1000€
- Casti'Lab dans le cadre de la candidature de Castillon la Bataille à l'expérimentation « Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée » : 6000€

M Jean-Luc BELLEINGUER souhaite obtenir une meilleure information sur les objectifs poursuivis par l'association Casti'Lab.

M le Maire signale que l'association Casti'Lab jouera pleinement son rôle lorsque le législateur aura fixé le cadre qui permettra d'intégrer le dispositif Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée. Il précise qu'il invitera le Président de l'association à présenter au cours d'une prochaine réunion du Conseil Municipal les objectifs poursuivis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise l'attribution des subventions à deux associations.

Questions diverses

M le Maire signale que dans le cadre de la lutte contre la pandémie de coronavirus il a rendu le port du masque obligatoire dans certaines parties du territoire communal. Il indique que ces derniers jours quelques cas de personnes positives au covid-19 ont été signalés à proximité de Castillon la Bataille, notamment un cas positif au club sportif « USC Rugby » et un cluster signalé à Cabara. Mme Patricia COURANJOU remarque qu'environ vingt personnes ont pris l'habitude de séjourner sans masque sur les Allées de la République et demande quel dispositif la municipalité prévoit de mettre en place pour lutter contre ces comportements. M le Maire rappelle qu'un arrêté anti-atteupement a été appliqué par la Gendarmerie Nationale et indique que des verbalisations d'un montant de 135€ pour non-port du masque sont dressées lorsque la personne est identifiable.

M le Maire signale que le Département de la Gironde met en place un service de prévention spécialisée sur le territoire de la Communauté de Communes de Castillon / Pujols à compter du 1^{er} septembre 2020.

Mme Christine JOUANNO indique que la ville a mis en place à l'école élémentaire Henri Bardon le dispositif des « Vacances apprenantes » pendant les vacances d'été. Elle précise que le matin, des enseignants volontaires mènent des stages de réussite et que l'après midi la ville met en place des activités telles que le multisport, la langue anglaise, ou les arts plastiques. Mme Christine JOUANNO ajoute que ce dispositif ainsi que le repas du midi est entièrement gratuit pour les familles. Elle précise qu'un total de 90 enfants a été accueilli sur l'ensemble des deux sessions.

M le Maire signale que le spectacle « Le cabaret du ravage » proposé par la compagnie du Ravage en partenariat avec l'association « Karaté Do » aura lieu ce soir à 21h sur le site de la Pelouse. Il rappelle que le musicien Eric Le COLLEN a proposé un concert de guitare classique dimanche 30 aout à 18h00, quai Camille Pelletan.

M le Maire signale que la ville a été destinataire du rapport annuel de l'USTOM. Il précise que ce rapport ne fera pas l'objet d'un débat au sein du Conseil Municipal et que le document est laissé à la consultation des habitants de la ville.

Fin de la séance à 20h35